

IV cours

PHONÉTISME DU FRANÇAIS

Plan

1. Phonétisme de la langue.
2. Vocalisme, consonantisme et leurs différences.
3. Classification physiologique des voyelles.
4. Opposition phonologique des voyelles.
5. Classification acoustique des voyelles.

Le vocalisme du français. Le système des voyelles - phonèmes du français, leurs oppositions phonologiques et leurs traits distinctifs.

1. Le nombre de phonèmes est différent dans différentes langues.

Varie de 30 à 50 dans les langues occidentales. Les langues connaissent différentes proportions entre les voyelles et les consonnes : en français - 15 voyelles et 20 consonnes, en anglais - 21 voyelles et 25 consonnes ; tantôt il constitue un système où la richesse en consonne supplée à la pauvreté relative des voyelles, soit en russe - 6 voyelles et 37 consonnes, en espagnol - 5 voyelles et 25 consonnes. (en ouzbek - 6 voyelles et 25 consonnes).

2. Les variétés qualitatives des sons d'une langue sont fort nombreuses, néanmoins elles ne présentent pas toutes les caractéristiques pertinentes à valeur phonématique. Ainsi le russe connaît 4 variétés phoniques du phonème [e] allant du plus fermé dans le mot "сети", entre deux consonnes mouillées, jusqu'au plus ouvert dans le mot "ея" "эта" toutes les quatre ne comportant pourtant qu'une seule valeur phonologique, celle du phonème [e]. Par contre, en français, les mêmes variétés phoniques constituent des oppositions phonématiques qui sont à la base des deux phonèmes – [e] fermé et [ɛ] ouvert(e).

ex : le dé – le dais = [de - dɛ]

le fé – le fait [fe - fɛ]

La diversité des systèmes phoniques se réalise dans différentes oppositions phonématiques utilisées dans les langues. Tel, par exemple, le russe qui emploie largement l'opposition "consonnes dure - consonnes mouillées" inconnue du français, tandis que la langue française utilise dans le vocalisme plusieurs oppositions phonématiques que le russe ne connaît pas :

"voyelle orale - voyelle nasale" ; "voyelle antérieure labiale - voyelle antérieure non labiale"

Le caractère particulier du phonétisme d'une langue se manifeste dans la quantité des phonèmes, leurs qualités, les oppositions phonologiques et les caractéristiques phonétiques et leurs combinaisons possibles.

Le phonétisme français comprend deux grandes classes de son distinctes. 15 voyelles et 20 consonnes . Pour délimiter ces groupes des phonèmes, il existe plusieurs critères et notamment les critères physiologiques, acoustiques et phonématiques.

1) quand on articule une voyelle, les organes de la parole sont tous tendus d'une façon plus ou moins régulière, la tension musculaire n'étant pas localisée. C'est par ce caractère physiologique particulier dit tension répandue que les voyelles diffèrent des consonnes, celles - ci se caractérisant par la tension localisée.

Ainsi pour les consonnes , il se produit un rapprochement des organes de la parole et même une occlusion ce qui constitue un obstacle considérable au passage de l'air par les cavités de résonance . Pour les voyelles, par contre, la voie buccale est plus ou moins libre.

2) Du point de vue acoustique toute voyelle est un ton musical par excellence. (D'après les dernières recherches dans l'acoustique, il paraît que les voyelles ne sont pas exemptes de bruit), alors que toute consonne est un bruit auquel peut s'ajouter le ton musical.

Parmi des consonnes il y a quelques phonèmes dans lesquels le ton musical domine et qui forment par cela même une classe de sons, nommés "sonantes ". Or, leur caractère physiologique et syllabique relèvent nettement du type " consonne " , les sonantes sont rangées parmi ces dernières.

Du point de vue phonématique une voyelle forme toujours une syllabe, c'est un son syllabique par excellence. Toutes les voyelles en français sont donc syllabiques. Par contre, les consonnes françaises ne constituent pas à elles seules des syllabes à l'exception de quelque interjection - **pst!** , ou onomatopées - **frft!** etc.

C'est la voix qui est à la base de toute voyelle . Le timbre de la voyelle qu'on appelle également " caractéristique " se forme dans les cavités de résonance, tels que la cavité buccale, la cavité nasale, le pharynx. La voix, c'est le résultat de la vibration des cordes vocales. Cette voix passant par ces trois résonateurs reçoit des caractéristiques supplémentaires, c'est à dire dans la caractéristique d'une voyelle française il faut tenir compte de quatre facteurs physiologiques.

1. La position du dos de la langue par rapport au palais. Si le dos de la langue est abaissé , la voyelle est dite ouverte. Si le dos de la langue est levé vers le palais dur ou mou, la voyelle est dite fermée.

Il importe de tenir compte aussi l'ouverture buccale dont dépend le caractère ouvert ou fermé des sons. C'est l'écartement des mâchoires ou, plus strictement parlant, l'abaissement de la mâchoire inférieure qui détermine le degré de l'ouverture buccale.

2. La position de la langue par rapport aux dents. Quand la langue est massée vers l'avant de la bouche, il s'agit de la voyelle antérieure. Quand ,par contre, la langue est retirée des alvéoles et qu'elle articule à l'arrière de la bouche, il s'agit de la voyelle postérieure.

3. Le jeu des lèvres. Si les lèvres ne sont pas avancées , il se forme une voyelle non - labiale ou non - arrondie. Si les lèvres sont avancées et arrondies ,

alors il se forme une voyelle labiale ou arrondie.

4. Le jeu du voile du palais. Quand le voile du palais est levé fermant le passage dans la cavité nasale, il se forme une voyelle orale. Quand le voile du palais est abaissé laissant l'air passer aussi par la cavité nasale, il s'agit d'une voyelle nasale.

Ces quatre traits constituent la caractéristique différentielle de toute voyelle française, ils sont à la base des oppositions phonématique du vocalisme français.

Il est important, pour l'analyse du système des phonèmes, de dégager le critère formel linguistique. Ce critère est selon A.Martinet, celui de la "pertinence distinctive". Voici sa méthode d'analyse phonologique. Le "l" sonore français du mot "lac" est un autre son que le "l" sourd du mot "peuple", mais cette différence de sonorité ne sert pas dans la langue française à distinguer les mots ou les morphèmes des mots, elle est purement positionnelle, la sonorité en ce cas n'est pas un trait pertinent distinctif, comme il en est de la distinction entre "b" et "p" dans les mots: "pierre" et "bière". Les deux "l" dans les mots russe «**мел**» и «**мель**» ou l'oreille perçoit deux "l" différents ne sont pas deux phonèmes, le degré d'aperture de ces voyelles n'étant pas en langue russe un trait distinctif, pertinent.

En opposant les voyelles d'après leur traits distinctifs, on arrive à les grouper en séries.

Ex: série ouverte --- série fermée.

Cette opposition se dégage pour trois groupes de phonèmes français, ayant comme un marque d'opposition le degré d'ouverture du résonateur buccal.

ouverture du résonateur buccal.

"**ɛ**" -ouvert --- "e" - fermé

"**œ**" -ouvert ---- "**ø**" -fermé

"o" - ouvert ---- "o" - fermé

L'opposition [**ɛ] ouvert --- [e] fermé**

La répartition des timbres de deux, "e" tend à être déterminée par la position, la règle étant: timbre ouvert en syllabe fermée, timbre fermé – en syllabe ouverte. La tendance générale d'employer le timbre fermé à la finale absolue maintient une opposition nette des deux "e" (fait - fée ; dès –dé; lait –les; mais –mes). De plus, une distinction de longueur se fait pour le phonème " **ɛ** "ouvert maintenue par l'orthographe de "к", "ao", opposés à la graphie "e" + consonne double.

A.Martinet parle aussi de la tendance de la triple opposition de phonème "e" et de la tendance de la jeune génération au profit de la différence qualitative pour l'opposition " **ɛ** " ouvert long - " **ɛ** " ouvert bref de type belle - belle , bete - bette, ...

La distinction "voyelle ouverte - voyelle fermée" est entravée par l'harmonisation vocalique, par l'entourage consonnantique, par l'analogie et parfois par l'orthographe.

L'opposition de deux " eu "[œ ø]

L'opposition de deux " eu "[œ ø] est considérée comme ayant peu d'extension, le timbre du [œ] fermé étant peu représenté dans le vocabulaire français, à l'exception de l'opposition des suffixes en " eux " et " eur ". La position forte de cette opposition est la syllabe fermée : jeune et jeune , mais le plus souvent le timbre est déterminé par l'entourage consonnantique, on trouve la variété fermée devant " b , g , s , t , d , k , et le groupe tr (ex: neutre et la variété ouverte - dans d'autre cas . Pour certains, la différence de jeune et jeune n'est pas seulement celle de timbre , mais aussi de longueur. Cette nuance quantitative est effectuée dans la prononciation de bien de Français. L' " eu " est toujours fermé en fin des mots.

L' opposition " o " ouvert - " o " fermé

Cette distinction repose sur les différences phonétique beaucoup plus évidentes que celles des deux " a ". La position porte de cette opposition est la syllabe fermée accentuée de type: " saute-sotte ", " môle-molle ". Il y a tendance à ne prononcer que la voyelle fermée à la finale absolue (photo, stylo) et à conserver en position ouverte en syllabe inaccentuée le timbre ouvert, ex: donner [done], sonner [sone]. Il existe plusieurs flottements pour l' " o " prétonique qui est souvent influencé par les graphies: o, au , eau, où l'influence de la consonne " z " qui ferme la voyelle précédente. On peut encore mentionner l'opinion de Damourette et Pichon sur les particularités de timbres " brusque " et " tendre " de [O] dans les mots de type : pot -peau. On indique par ailleurs la distinction quantitative faite par certains sujets qui s'ajoute à la distinction de timbre.

Les trois paires d'opposition (ouvert - fermé) appartiennent à la série des voyelles d'ouverture moyenne. Quant aux autres phonèmes de ce groupe, ils appartiennent acoustiquement aux voyelles à résonateur buccal large et les formants groupés dans une zone du spectre .

Les voyelles u, i, y, appartiennent à la série fermée. Le degré de leur ouverture ne comporte, selon les descriptions de M.Grammont, P. Fouché, L.P.Kammans, aucune différenciation phonologique.

Ph. Martinon indique une légère différence de timbre entre les voyelles tonique et atones et quelques changements de la durée lorsque l' " i " est suivi de " L " particulièrement dans les vers.

A. Martinet arrive à dégager quelque cas seulement de distinctions du type " bout - boue " " sur - sûr ", dans lesquels M. Gougenheim voit une distinction pertinente (ému - émue et surtout: sur -sûr).

Après avoir examiné les cas mentionnés en position finale et en syllabe

fermée, A. Martinet conclut que la distinction de timbre de ces voyelles est très restreinte: elle est, là où elle se fait, plutôt quantitative, et se manifeste chez les jeunes. La même question a été posée pour la distinction de "e" fermé en position finale: armé - armée, collé - collée. Du point de vue phonétique, cette distinction se présente ainsi: l'«e» de "armé" - plus ouvert que l'«e» de "armée", la brièveté allant de pair avec l'ouverture. Quant à la distinction phonologique, elle ne fait que par un nombre de personnes très restreint.

Les voyelles nasales françaises constituent une série, opposée à la série des voyelles orales correspondantes.

A. Martinet prouve incontestablement que là (dans les régions du Midi de la France) où la prononciation des nasales est accompagnée d'une occlusion, on est en présence de deux phonèmes: voyelle plus consonne nasale. La question de la marque distinctive de ce groupe de phonèmes se pose comme suit: est-ce l'articulation du voile du palais qui en s'abaissant laisse un passage dans la cavité nasale, communiquant à ces voyelles leur timbre nasal, ou bien se produit-il un certain changement de l'articulation buccale des voyelles orales correspondantes.

L'opposition "voyelles nasales - voyelles orales" se réalise dans les combinaisons suivantes:

1) voyelle nasale / voyelle orale. ex: passer - penser

gâter - ganter

beauté - bonté

loger - longer

tête - teinte

2) (plus rare) voyelle nasale / voyelle orale + consonne nasale: Ex: pan -

panne, camp - canne, don - donne, sain -

seine, plein - pleine, canton - can(e)ton

3) voyelle nasale + consonne nasale / voyelle orale + consonne nasale.

Emm(e)ner - am(e)ner; (nous) tîmes - thème;

(nous) vîmes - vrine.

Tableau articulatoire des voyelles

Série d'avant				Série d'arrière			
Non - arrondies		Arrondies		Non - arrondies		Arrondies	
orales	nasales	orales	nasales	orales	Nasales	orales	Nasales
A				a	<i>ã</i>		
ɛ	ɛ	œ (ø)	œ			o	
e		O				o	} õ
i		Y				u	

Questions d'autocontrôle

- 1.** En quoi consiste le phonétisme d'une langue ?
- 2.** Est-ce que la proportions entre les voyelles et les consonnes sont identiques?
- 3.** Expliquez les trois différences entre les voyelles et les consonnes.
- 4.** Comment décrivez - vous la classification physiologique des voyelles.
- 5.** Quelles sont les oppositions phonologiques des voyelles ?
- 6.** Comment est la classification acoustique des voyelles ?

LITTÉRATURE

1. Chigarevskaja N. Traité de phonétique française. M., 1973
2. Fouché P. Traité de prononciation française. P. 1963
3. Grammont M. Traité pratique de prononciation française. P, 1952
4. Malmberg B. M. La phonétique P. 1960
5. Гордина М.В. Фонетика французского языка. Л., 1973
6. Зиндер Л.Р. Общая фонетика М.1960
7. Щерба Л.В. Фонетика французского языка. М., 1955.
8. L.A. Abdouchukurova Stylistique du français moderne. T., 2004.
9. Simon Bouquet. Théories linguistiques et enseignement du français aux non-francophones. Le Français dans le monde. Juillet, 2001.

V cours

CONSONANTISME DU FRANÇAIS

Plan

1. Particularités du consonantisme français.
2. Classification acoustique des consonnes.
3. Rapport des sonantes aux voyelles et aux consonnes
bruits - sonores.
4. Classification physiologique des consonnes.
5. Oppositions phonologiques.

La théorie phonétique nous fournit des données sur les particularités du consonantisme français. On y trouve la prédilection pour les articulations antérieures, la grande tension musculaire, la sonorité nettement exprimée, la précision des mouvements articulatoires, etc.

Le français comprend, comme nous l'avons déjà dit, 20 consonnes. D'après la classification acoustique ces consonnes se divisent en bruits et en sonantes. Les consonnes bruits sont celles où le bruit domine [p - b ; t - d ; k - g ; f - v ; s - z, ʃ - ʒ] les consonnes sonantes sont telles autres bruits ou s'ajoute le ton musical , et c'est le ton musical qui domine:[l, r, m, n, ŋ, u, j, w].

A leur tour, les consonnes bruits constituent deux classes de sons : a) bruits par excellences ou consonnes sourdes [p, t, k, f, s, ʃ] et b) bruits accompagnés de ton musical ou consonnes-sonores [b, d, g, v, z, ʒ]. Les consonnes sourdes et sonores du français comportent une caractéristique en plus: les consonnes sourdes sont fortes, les consonnes sonores sont douces, ce qui s'explique par la force du courant d'air expiré et la tension musculaire des organes .

C'est que, pour les sourdes, le courant d'air parvient jusqu'à la cavité buccale avec toute sa force, alors qu'elle n'y arrive que diminuée, quand on prononce les sonantes , une partie de la force ayant été employée pour faire vibrer les cordes vocales. Les tracés de TA et de DA montrent que l'explosion du [t] sourde est plus forte que celle du [d] sonores.

Du point de vue acoustique les sonantes devraient faire partie des voyelles puisqu'elles présentent en premier lieu le ton musical. Pourtant on les classe parmi les consonnes . Voici pourquoi:

1. Comme tous les bruits les sonantes sont formées avec une tension localisée des organes de la parole. Elles ont chacune un point d'articulation bien déterminé: [j] - médiolinguale, [u] - bilabiale et prélinguale , [l] - prélinguale latérale , [w] - bilabiale et postalinguale, etc.
2. Elles ne constituent pas de syllabes en français, comme c'est le cas pour les voyelles.

Mais d'autre part , les sonantes ont certains traits qui les distinguent

également des consonnes - bruits sonantes .

1) Elles n'ont pas de parallèles sourdes à valeur phonologique en français. Toutes les consonnes sont sonores, articulées avec la vibration des cordes vocales, tandis que l'opposition " sourdes - sonores " a un rendement phonologique considérable pour les consonnes françaises dites bruits.

3) Toute en étant sonores, les sonantes , a la différence des consonnes – bruits sonores, ne possèdent pas de force d'assimilatrice. Les consonnes sourdes ne s'assimilent pas aux sonantes qui les suivent: slave [sla :v], slogan [slogr] ; Ce qui est utilisé par la langue pour créer de nombreuses oppositions de paires de mots: Ce qui est utilisé par la langue pour créer de nombreuses oppositions de paires de mots: traget - dragée, train - drain , oncle - ongle , cri - dris , quatre - cadres , cycle -sicle , etc . Parmi les bruits sonores, une seule consonne [v] possède la même faculté que les sonantes, celles de ne pas assimiler la consonne précédente (par ex : dans le mot svelte), due probablement a son origine vocalique, la consonne [v] provenant de la sonante dite semi-voyelle [w] .

4) En style soigné , les sonantes n'existent pas a l'intérieure d'un groupe de consonnes, a moins que la troisième consonne ne soit [u - w] - [glwa :r] : je ne parle pas , quatre chapeaux , parlement . Dans le style parlé , par suite de la chute du E instable , elles sont susceptibles de former le centre d'un groupe de consonnes a la frontière de deux mots , alors elles s'assourdissent ou bien disparaissent: je n'parl'pas, quat'chapeaux. Les sonantes , dans cette position , ont la forme de variantes sourdes des phonèmes correspondants. Les consonnes - bruits, par contre , ne subissent pas de changement dans la même position : gard(e) - fou, gard(e) - corps , gard(e) - chasse.

Du point de vue physiologique, si l'on considère le fonctionnement des organes de la parole , les consonnes sont classées d'après le mode d'articulation (A) et d'après le point d'articulation .

A) Puisque toutes les consonnes contiennent le bruit , il importe de préciser quel est le mode de la formation du bruit, comment se comportent les organes de la parole pour former le bruit , si ce comportement au même caractère quand on articule différentes consonnes. Ainsi , d'après le mode d'articulation on a fondé le classement des consonnes en occlusives, constrictives et vibrantes. Quand les organes forment une occlusion et que l'air doit les écarter avec violence pour se frayer le passage, ce qui est la source du bruit caractéristique , il s'agit de consonnes occlusives: [p, b, t, d, k, g, m, n, ŋ]. Le terme " explosives " employé dans plusieurs manuels, est impropre sur le plan de la phonétique générale, qui étudie toutes les langues. Il n'est juste que pour une des variétés des consonnes occlusives. Il pourrait néanmoins être admis pour les phonèmes occlusives du français, ceux - ci étant dans la plupart des contextes explosifs. Comme il y a des variantes implosives il convient mieux d'utiliser le terme "occlusives " , qui est général.

Lorsque les organes tout en se rapprochant les uns des autres, ne se touche pourtant pas et forme seulement un rétrécissement plus ou moins grand du passage par lequel l'air passe avec force , il s'agit de consonnes constrictives

[f, v, s, z, ʃ, ʒ , r, l, j, u , w].

Les ouvrages de linguistique utilisent plus souvent les termes " consonnes fricative "ou " consonne spirante " ce dernier pouvant être appliqué a n'importe quel son (vue l'acception du mot latin spiro – je souffle , je respire) est mal choisi. Quand au terme " consonne fricative ", il souligne l'effet acoustique , le bruit de frottement qui constitue l'effet consonnes en question.

Dans la vibrante [r] le bruit est constitué par le tremblement d'un organe mou dont une extrémité est libre, qui cherche " a entrer en contact avec un autre organe dont il est périodiquement écarté par le passage du souffle " (M.Grammont).

B) Il importe également de savoir quels sont les organes qui entrent en contact, quel est le point où se fait l'occlusion le rétrécissement ou la vibration, (quelles sont les parties des organes actifs où se fait sentir la tension musculaire maximum). D'après le point d'articulation on distingue les consonnes

Bilabiales [p, b, m, u , w,],

Dentilabiale [f, v] ;

Prélingales [t, d, s, z, ʒ , n, l,] ;

Médiolingales [j, ɲ] ;

Postélingale [k, g,] et

Vélaire ou uvulaire [r] .

Toute consonne comporte donc au moins trois caractéristiques positives: une d'elle étant acoustique (une consonne est un bruit ou une sonante) , les deux autres - physiologiques (d'après le mode et le point d'articulation). Ainsi la consonne [r] est une consonne sonante, vibrante ou constrictive, prélinguale ou vélaire.

Les consonnes bruits comportent une quatrième caractéristique, c'est à dire la consonne [f] est une consonne bruit, constrictive, labiodentale, sourde. Quand aux consonnes occlusives, il faut tenir compte du fonctionnement du voile du palais - il y a des occlusives orale et nasale: le [b] est une consonne - bruit, occlusive, bilabiale, sonore, orale. Le [m] est une consonne sonante, occlusive, bilabiale, sonore , nasale.

L'articulation de tout son sur le plan phonétique comporte trois phases. La première , c'est la mise des organes dans la position indispensable pour articuler une consonne quelconque - la tension ou excurtion (M.Grammont lui donne le nom de cotastase qui veut dire " mise en opposition "). La deuxième, c'est le maintien des organes en position voulue - la tenue. La troisième, c'est le déplacement des organes - la détente ou récurtion (métastase , d'après M.Grammont). Les trois phases entrent en jeu quand nous articulons une consonne en contact avec une voyelle. La consonne qui conserve sa troisième phase (la rupture brusque des organes ayant été en contact) est dite explosive. En finale ou devant une autre consonne, la troisième phase - l'ouverture de l'orifice buccal - peut ne pas se produire. La consonne est dite alors implosive.

Toutes les consonnes occlusives du français ont ceci de caractéristique qu'elles sont nettement explosives non seulement devant voyelle, mais aussi a la fin du mot. Parmi les occlusives les sonantes françaises [m] et [n] s'opposent aux consonnes correspondantes du russe du fait que celles - ci sont implosives a la

finale:

cf. **сон** – sonne; **тон** – tonne; **дон** – donne; etc.

Oppositions phonologiques

a) Consonnes occlusives.

I. L'opposition consonne sourde – consonne sonore qui a un rendement considérable pour toutes les consonnes –bruits, affecte parmi les occlusives seulement [p –b], [t – d], [k – g] et les nasales [m, n, **ŋ**] appartenant aux sonantes, consonnes sonores par excellence :

A l'initiale: port – bord, pont – bond, temps – dans ,
tout - doux , ton -don, car -dare, cri - dris, coût -
doût

A l'intérieur: capot - cabot, ample - amble , appris - abris
quatre - cadre , poutre - poudre , patiner -
badiner.

A la fin: coupe - coube, pompe - bombe, rompe - rhombe,
hampe - ambe, ample - amble, honte -honde ,
dock - dogue , bec - bèque.

L'opposition consonne orale - consonne nasale est d'une grande importance pour les occlusives dans la série des sonores. Cette marque accompagne les sonantes entre bruits et sonantes, toutes les sonantes occlusives, a la différence des bruits , étant des consonnes nasales [m, n, **ŋ**]. Puisque l'air passe en partie par la cavité nasale , l'occlusion peut durer un certain temps et la consonne peut être prolongée , ce qui exclut la dénomination de "momentanées" données souvent aux consonnes occlusives. Il y a donc l'opposition phonologique entre le [b] - consonne occlusive bilabiale sonore orale et le [m] - consonne occlusive bilabiale sonore nasale, entre le [d] - consonne occlusive prélinguale, sonor orale et le [n] consonne occlusive prélinguale, sonor nasale: ex : [b - m]: beau - mot, robe - rhum, scribe - escrime [d - n]: dot - note , reide - reine.

Cette opposition n'est pas absolue puisqu'elle n'existe pas pour la consonne postlinguale de la même série [g] qui n'a pas d'équivalent nasale en français la français possède une troisième occlusive nasale [**ŋ**] qui n'est pas pour autant le corrélatif de la troisième consonne – bruit parmi les occlusives orales – [g]. C'est que le [**ŋ**] est une consonne medio – linguale, l'occlusion se faisant entre la partie médiane du dos de la langue et le milieu du palais a la différence du [g] qui est articulée par l'occlusion entre la partie postérieure de la langue et le palais mou

Caractéristique d'après le point d'art.	Occlusive orale	Occlusive nasale
Bilabiale	B	M

Prélinguale	D	N
Médiolinguale	-	ɲ
Postalinguale	g	-

b) Consonnes constrictives bruits

Les consonnes constrictives ont ceci de particulier qu'elle se forment toutes dans la partie antérieure de la bouche, à l'exception d'une variante du [r]. La plus grande partie des constrictives sont prélinguales [s, z, ʃ, ʒ, l, ʎ]. Parmi les constrictives l'opposition sourde – sonore affecte les consonnes – bruits [f – v ; s – z ; ʃ – ʒ], les sonantes [w, l, j, r, ʎ] n'ayant pas de parallèles sourds à titre de phonèmes. Le français utilise cette opposition dans n'importe quelle position: à l'intérieur du mot, à l'initiale du mot et à la fin du mot:

A l'initiale: faux - veau, ils font-ils vont, fente - vente, cinq - zinc, sel - zèle, sain - zain, ceste - zeste, chassant - jacent, chapon - japon, chatte - jatte.

A l'intérieur: enfer-enver, affoler-avoler, casser-caser, baisser-baiser, jucher juger, boucher-bouger, cachot-cageot.

A la fin: neuf-neuve, veuf-veuve, vif - vive, grêf - grève, russe - ruse, base - basse, ni-ce - niaise, bêche - beige, loche - loge, hach – âge.

Parmi les consonnes bruits on trouve deux consonnes labio –dentale [f – v] et deux paires des consonnes prélinguales [s – z], [ʃ – ʒ].

Les deux consonnes [f – v] s'emploient également dans différentes positions : au début, à la fin et l'intérieur du mot, entre voyelles et dans les groupes de consonnes, de préférence avec les sonantes [l – r] pour le [f], avec la sonante [r] pour le [v] : fin - vin, sauf-sauve, café - couver, gonfler, flaque, calfeutrer, offrir, souffrir, couvrir, vrai, oeuvre, etc.

Les consonnes [s – z ; ʃ – ʒ] étant également prélinguales, on les nomme respectivement sifflantes et chuintantes pour les distinguer les unes des autres. Cette dénomination est basée uniquement sur l'effet auditif, et n'aide en rien à comprendre le mécanisme de l'articulation. La distinction physiologique consiste en ce que les constrictives [s – z] ont un seul point d'articulation, tandis que les phonèmes [ʃ – ʒ] en ont deux, au quel vient s'ajouter une articulation supplémentaire, celle des lèvres.

Pour les prélinguales à un point d'articulation – [s – z], il se forme une fente ronde entre la partie antérieure de la langue levée vers le palais dur et les alvéoles des incisives supérieures. Pour les prélinguales à deux points d'articulation [ʃ – ʒ], le premier point d'articulation se trouve entre la pointe de la langue "rapprochée de la partie antérieure du palais en arrière des alvéoles" (M. Grammont), tandis que le deuxième point est formé par la partie postérieure de la langue relevée vers le palais.

a) Consonnes constrictives sonantes

Parmi les constrictives il y a cinq sonantes [l, r, j, w, u]. Comme chacune de ces consonnes a son point d'articulation nettement distinct, et qu'elles ne constituent ni oppositions de sonorité, ni opposition de nasalité, il importe de les envisager séparément.

Point d'articulation							
Mode d'articulation		Bilabiale Srd.Snd	Labio-dentale e Srd.Sn d	Prélinguale Srd.Sn d	Médio-linguale e Srd.Sn d	Postlinguale Srd.Sn d	Uvulaire
Occlusives	Occlusives	P b --- m	--- - --- --- - --	T d --- n	--- -- -- ---- ŋ	K g --- -- --	---
Constrictives	Bruit a un foyer à deux foyer	-- -- -- --	F v --- -- -	S z ʃ ʒ	--- --- - --- --- -	--- -- -- --- --- -	---- ----
	Sonantes a un foyer a deux foyer latérales	-- --- -- --- ---- ----	--- -- - W - -- ---	---- -- - --- -- -- ---- l	--- j --- -- - --- -- --	--- -- - --- -- -- --- ----	r --- ---
Vibrantes	sonantes			[r]			[R]

Question d'autocontrôle

1. Quels sont les traits essentiels du consonantisme français?
2. a) Quelle est la classification acoustique des consonnes françaises ?
b) Pourquoi les sonantes ne sont pas classées parmi les voyelles?
c) D'après quels traits les sonantes se distinguent des consonnes?
3. Quelle est la classification physiologique des consonnes ?
4. Problème des semi - voyelles en français ?
5. Expliquez les oppositions phonologiques des consonnes françaises.

LITTÉRATURE

1. Grammont M. Traité de phonétique française. P., 1954.
2. Fouché P. Traité de prononciation française. P. 1956
3. Sten J. Manuel de phonétique française. Kobenhavn, 1956
4. Gougenheim G. Elément de phonologie française P. 1935
5. Malmberg B. Le système consonantique du français moderne. Lund 1943
6. Chigarevskaja N. Traité de phonétique française. M., 1973
7. Гордина М.В. Фонетика французского языка. Л., 1973
8. L.A. Abdouchukurova Stylistique du français moderne. T., 2004.
9. Simon Bouquet. Théories linguistiques et enseignement du français aux non-francophones. Le Français dans le monde. Juillet, 2001.

VI–VII cours

STRUCTURE SYLLABIQUE DU FRANCAIS CONSTITUTION DE LA SYLLABE EN FRANCAIS

Plan

1. Notion de la syllabe.
2. Théories de la syllabe
 - a) Théorie fonctionnelle.
 - b) Théorie expiratoire.
 - c) Théorie de la sonorité .
 - d) Théorie de l'aperture.
 - e) Théorie de la tension musculaire.
3. Les trois caractéristiques essentielles de la syllabe française.
4. Règles de la syllabation française .
5. Structure phonologique de la syllabe.
6. Rapports de la syllabe au morphème et au mot .

Notion et théories de la syllabe. La syllabe est une des unités fondamentales du langage. C'est le plus petit segment de la chaîne parlée que l'on émet au cours de la phonation. En effet, quand on parle, la première unité qu'on prononce n'est pas un son, mais une combinaison de sons, un groupe de sons, une syllabe. Les syllabes servent de composantes à des unités plus grandes, tels les mots, les groupes accentuels, les syntagmes, etc. La plus importante de ces unités est la syllabe. Elle est une des notions fondamentales de la phonétique. Si l'on est pas d'accord quand il s'agit de définir la syllabe, c'est en partie, parce qu'on a choisie des points de vue différents pour sa définition (acoustiques, articulatoires, fonctionnels), en partie aussi parce que les appareils dont on a disposé jusqu'ici n'ont pas permis aux phonéticiens de délimiter les syllabes sur les courbes ou les tracés obtenus. Mais il serait erroné d'en vouloir tirer la conclusion que la syllabe n'existe pas et que le groupement des phonèmes en syllabes soit une pure convention sans fondement dans la réalité objective.

1. Même une personne sans formation linguistique a le plus souvent un sentiment très net du nombre des syllabes qu'il y a dans une chaîne prononcée.

3. Il en est de même des enfants qui divisent aisément la chaîne parlée en syllabes sans pouvoir toutefois préciser les sons qui les constituent.

4. Le seul fait que la vérification est si souvent basée sur le nombre des syllabes (par exemple en français), nous fournit une preuve que la syllabe est une unité phonétique dont les sujets parlants sont parfaitement conscients.

Si au point de vue de la perception, la syllabe peut être décomposée en sons, au point de vue de la prononciation, par contre, la syllabe constitue une unité indivisible.

L'importance de la syllabe est la capitale dans toute langue. C'est que toutes

modifications du langage telles l'accommodation, l'assimilation, la dissimilation, etc. s'opèrent tout d'abord à l'intérieur de la syllabe. Le jeu de diverses lois phonétique a également pour base l'unité de langage appelée " syllabe ", telles, par ex : les alternances vivantes. Il ne faut pas oublier que la versification de plusieurs langues est basée sur le nombre des syllabes, tel est le cas du français.

Dans l'étude de la syllabe et de la syllabation on se heurte à beaucoup de problèmes compliqués, déterminés par la définition de la syllabe.

Il existe plusieurs théories de la syllabe dont nous présentons ci-dessous un bref exposé :

I. **Pour définir la syllabe**, la théorie fonctionnelle part du noyau syllabique.

Le son qui forme le sommet de la syllabe est une voyelle, celui qui sonne avec est une consonne. (cf. l'origine du terme même dont on définit ce son " consonne ", - qui sonne avec). Certaines langues telles que le serbe, le tchèque, l'anglais, etc. connaissent des consonnes syllabiques parmi les sonantes : прст, цп (serbe), vlk, krk (tchèque), table [tei -bl], curtain [kɔ : -tn] (anglais) ¹ . Plusieurs autres langues ont des consonnes syllabiques dans le style parlé, tel le russe - пол (o) ч-ка [po - l - čkA]. Il s'ensuit que la théorie fonctionnelle ne résout pas le problème dans toute sa plénitude, ou bien alors on est obligé de revoir la définition des voyelles et des consonnes, ce qui entraînerait un classement nouveau de ces sons: tout phonème susceptible de former le noyau syllabique appartiendrait aux voyelles. Le nouveau classement répartirait les sons en consonnes et voyelles d'une façon particulière pour chacune des langues, ainsi le tchèque aurait des R, L - voyelles, alors que le français les classerait parmi les consonnes. Dans une même langue le son [l] serait tantôt une consonne (par exemple : пол (o) ч- ка en style soutenu du russe), tantôt une voyelle (пол (o) ч ка en style parlé).

II. **La théorie expiratoire** (Baudoin de Courtenay, Bogoroditsky, Sweet, tout dernièrement Stetson) prétend qu'une syllabe correspond à un renforcement dans l'expiration. Le plus souvent cette théorie est combinée aujourd'hui avec la théorie de la sonorité (P. Passy, A. Tomson, etc) .

Cette dernière a pour base le critère acoustique et repose sur le degré de sonorité du son. D'après O. Jespersen, les sons ont tendance à se grouper autour du phonème le plus sonore qui n'est pas nécessairement une voyelle.

Les linguistes danois ont dressé une liste des sons au point de vue de la sonorité, allant des moins sonores – les consonnes occlusives sourdes [p, t, k] – aux plus sonores – la voyelle [a] :

1) **Consonnes sourdes** :

a) occlusives [p, t, k] ;

b) fricatives [f, s, ʃ, etc] ;

1. О.И. Дикушина. Фонетика английского языка. М., 1952 стр. 69 - 70

2. Л.Р.Зиндер. Общая фонетика, ЛГУ. Л., 1960, § 250

- 2) Consonnes sonords :
 - a) occlusives [b, d, g];
 - b) fricatives [v, z, , etc];
- 3) Nasales et latérales [m, n, l, etc.];
- 4) Vibrantes [r];
- 5) Voyelles fermées [i, ou , ü];
- 6) Voyelles mi – fermées [è, é, ó, ò, etc.];
- 7) Voyelles ouvertes [a , etc.].

Ainsi le français, où, normalement, les sons les plus sonores sont les voyelles. Ce sont elles qui constituent le sommet de la syllabe, tandis que les consonnes qui les précèdent ou le suivent sont moins sonores et par cela même font partie de la même syllabe que les voyelles analysées.

Nous donnons ce – dessous le schéma syllabique de deux mots: *PLAIRE* et *CROYER*. Chaque sommet représente le noyau syllabique suivant le système de Jespersen: le premier mot comprend une syllabe, le second en a deux.



Shéma syllabique des mots français *plaire et croier*.
(d'après O. Jespersen).

Néanmoins, il y a beaucoup de syllabes qui ne correspondent pas à la théorie de la sonorité relative, telle les syllabes des mots français: *stoïque*, *oncle*, contenant respectivement deux ou une syllabe. selon la théorie de la sonorité. Le mot *stoïque* aurait trois syllabes étant donné que la consonne constrictive [s] est plus sonore que le [t], donc [st – o – i que]. Le mot *oncle* en aurait deux parce que le [l] est plus sonore que le [k], donc [ò – kl].

La théorie de sonorité pêche encore par un autre point. C'est qu'elle suppose que les consonnes ont un même degré de sonorité dans différentes langues. (voir la liste de Jespersen). Or, les sonantes qui sont non syllabiques en français sont, par contre, syllabiques en anglais, en serbe , en tchèque, etc.

D'autre par , la théorie de la sonorité ne résout pas la question capitale de la syllabation : elle est muette sur la limite entre les syllabes (sur les règles de la syllabation).

III. La théorie de l'aperture des sons formulée par le linguiste suisse F. de Saussure indépendamment de O. Jespersen a néanmoins beaucoup de traits communs avec cette dernière. C'est pourquoi on les examine le plus souvent ensemble.

F. de Saussure dresse un schéma se basant sur des principes à peu près identique à ceux de O. Jespersen. Seulement chez lui les sons sont groupés selon

le degré d'aperture : une voyelle est plus ouverte qu'une consonne, une occlusive sourde est plus fermée et moins sonore qu'une constrictive sonore, etc.

Après avoir analysé la chaîne "appa" F. de Saussure a établi la différence entre les deux "p", le premier étant impositif, le second explosif. La coup syllabique se fait entre les deux. Donc, une syllabe se termine par un phonème impositif et commence par un phonème explosif. Une syllabe comprend aperture et fermeture < >. Là où la fermeture précède l'aperture, il y a une frontière syllabique, soit > | <.

La théorie des sons impositifs et explosifs de F. de Saussure comble les vides du schéma de O. Jespersen en sens qu'elle suppose qu'un seul et même son peut changer de degré d'aperture (ou de sonorité). Néanmoins, elle n'arrive pas à expliquer à quoi sont dues les différences de syllabation dans diverses langues.

IV. C'est le critère physiologique qui est à la base de la théorie de tension musculaire (L. Ščerba, A. Abélé, M. Grammont, P. Fouché). Faible au début de la syllabe, cette tension atteint son point culminant et puis commence à décroître. Ce qui caractérise une syllabe c'est la "tension croissante des muscles de l'appareil phonatoire, suivie d'une tension décroissante" (B. Malmberg). À l'endroit où la tension est maximale se trouve le sommet syllabique. La coupe syllabique se fait à l'endroit de la tension minimale, avant que ne recommence la nouvelle tension musculaire croissante.

L. Ščerba, de même que M. Grammont, ont distingué trois espèces de consonnes d'après la tension musculaire : consonne à tension croissante (t croissant), consonne à tension décroissante (t décroissant), consonne à deux sommets ou bien une gémée [t t].

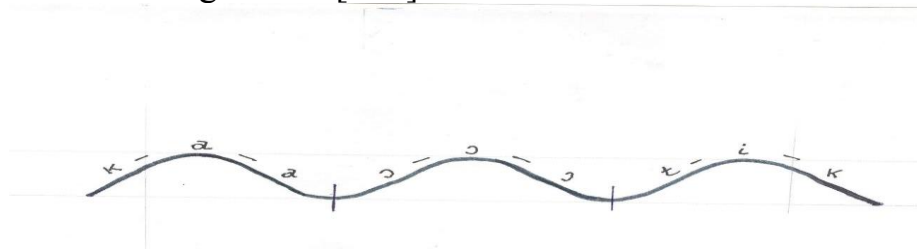


Fig. 1

Schéma syllabique du mot chaotique suivant la théorie de la tension musculaire. Les lignes verticales désignent la frontière syllabique.

Le mot chaotique comporte trois syllabes (fig.1). La première [ka] comprend une consonne à tension croissante et une voyelle dont le début constitue le sommet syllabique et la fin décroît petit à petit. La deuxième syllabe renferme une seule voyelle [o] dont le début est croissant et la fin décroissante. La troisième syllabe [tik] comporte une consonne à tension croissante [t], une voyelle au sommet syllabique et une consonne à tension décroissante [k].

C'est donc le caractère de la consonne qui détermine la limite de la syllabe : celle-ci passe après une consonne à tension décroissante et devant une consonne à tension croissante. S'il s'agit d'une gémée, la frontière syllabique passe à

l'intérieur de la consonne, soit dans le mot netteté (fig 2)